

Je m'appelle Mohamed Magha et aujourd'hui je représente l'ONG SOS Esclave. Comme son nom l'indique nous luttons contre toute forme d'esclavage en Mauritanie.

J'ai le plaisir d'intervenir lors de cette pré-session sur la Mauritanie pour vous parler de la mise en œuvre de trois recommandations essentielles formulées ces dernières années par les Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur l'esclavage contemporain aux autorités mauritaniennes. Elles rejoignent par ailleurs plusieurs recommandations formulées lors du dernier Examen périodique universel, soulignant la convergence des mécanismes onusiens et l'importance d'assurer leur mise en œuvre de manière globale. En effet, au cours du dernier cycle de l'Examen Périodique Universel, la Mauritanie a reçu 19 recommandations concernant l'esclavage.

SOS Esclaves souhaite apporter une mise à jour vis-à-vis de ces recommandations et surtout proposer des recommandations de suivi pour assurer la mise en œuvre effective de ces recommandations. Ces recommandations portent sur la nécessité:

- 1 d'instituer une Journée nationale de lutte contre l'esclavage,
- 2 de créer un fonds d'appui aux victimes de l'esclavage et de la traite des personnes,
- 3 et de renforcer la sensibilisation aux lois incriminant l'esclavage et la traite.

Malgré certaines avancées positives allant dans le sens de la mise en œuvre de ces recommandations, notre évaluation des droits humains indique que leur application demeure limitée et en deçà du niveau escompté. En effet, l'esclavage continue de laisser des séquelles profondes sur la vie de milliers de victimes, en particulier les femmes, les enfants travaillant dans les foyers, les personnes sans ressources, et les communautés historiquement marginalisées, et ce malgré les progrès réalisés sur le plan juridique. C'est dans le cadre de notre responsabilité nationale de suivi et de défense des droits que cette déclaration intervient pour évaluer la situation de manière réaliste et formuler des propositions constructives afin de renforcer le processus de mise en œuvre.

Premièrement : La Journée nationale de lutte contre l'esclavage

Bien qu'une journée nationale de lutte contre l'esclavage ait été adoptée, la commémoration demeure timide et faiblement médiatisée. Elle se déroule souvent sous la supervision de responsables de second rang, tels que le Commissaire adjoint aux droits de l'homme, ce qui lui retire une grande partie de sa portée symbolique et de ses messages de sensibilisation.

Nous souhaitons donc que l'état fasse l'actions suivante :

- **Placer la Journée nationale de lutte contre l'esclavage sous le haut patronage du Président de la République et coordonné localement par les Walis, afin qu'il acquière le statut d'un événement national fédérateur à l'échelle de l'État et de la société.**

Deuxièmement : Le Fonds d'appui aux victimes

Bien que la création d'un fonds dédié aux victimes de l'esclavage et de la traite soit effective, ses ressources et son efficacité restent insuffisantes pour répondre aux besoins essentiels des victimes. Beaucoup d'entre elles demeurent privées de couverture sanitaire, de logement décent, d'éducation et de formation professionnelle, qui sont pourtant des conditions indispensables à une réelle réinsertion.

Nous recommandons la mise en œuvre immédiate des mesures suivantes :

- **Assurer une prise en charge et un accompagnement global, durable et digne des victimes d'esclavage sur les plans sanitaire, éducatif et économique, et de**
- **Doter le fonds d'appui aux victimes de moyens conséquents, avec une gestion transparente et une participation effective des représentants des victimes et de la société civile.**

Troisièmement : La sensibilisation et l'information

Les campagnes de sensibilisation restent saisonnières, de faible portée et ne ciblent pas suffisamment les zones où les pratiques liées à l'esclavage persistent.

Ainsi, notre dernière recommandation porte sur :

- **l'élaboration d'une stratégie nationale de sensibilisation profonde et continue, centrée sur les « poches » où les pratiques d'esclavage subsistent, avec l'implication des médias nationaux et locaux, des autorités religieuses et traditionnelles ainsi que des organisations de la société civile.**

Quatrièmement : L'application effective des lois nationales

Bien que la Mauritanie dispose d'un cadre juridique important — notamment la loi 031/2015 incriminant l'esclavage et la loi 017/2020 contre la traite des êtres humains — leur mise en œuvre reste insuffisante. Nous constatons des obstacles persistants, en particulier dans l'exécution des jugements, l'indemnisation des victimes et l'arrestation des auteurs.

Nous constatons en effet :

- **la lenteur des procédures judiciaires,**
- **la requalification de certains dossiers** d'une manière qui ne correspond pas à la nature réelle du crime d'esclavage,
- **la non-exécution des jugements,** notamment des indemnisations pourtant accordées aux victimes,

- **et l'absence d'efforts suffisants** pour arrêter les auteurs condamnés par contumace.

Ces obstacles contribuent à renforcer l'impunité et à affaiblir la confiance des victimes dans le système judiciaire.

Nous recommandons donc :

- **L'application rigoureuse et systématique de la loi 031/2015 et de la loi 017/2020, avec des mécanismes de suivi permettant de garantir l'exécution des décisions judiciaires,**
- **L'arrestation et la poursuite des auteurs afin de lutter contre l'impunité et de rendre ces lois véritablement opérationnelles.**

Mesdames et Messieurs,

Les indicateurs d'un véritable progrès ne se mesurent pas uniquement par l'existence de textes juridiques ou d'instances institutionnelles, mais par leur capacité à transformer concrètement la vie des citoyens et à garantir justice et dignité. Nous soulignons donc la nécessité de renforcer la volonté politique et d'assurer une mise en œuvre effective des recommandations onusiennes, et étatiques afin de traduire ces engagements en réalités tangibles. Cela pour garantir équité et justice, et pour faire de la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes une priorité nationale durable et non un simple impératif international.

Je vous remercie.

Mohamed Magha

Secrétaire général